INITIALES DU MAIRE
062
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d`Abitibi-Ouest

RÈGLEMENT NUMÉRO CENT TRENTE SEPT (137)

Lors d`une session régulière du conseil municipal de Poularies, tenue lundi le premier (1) mars 1999, à vingt heures, à la salle municipale, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Grenier, le règlement suivant a été adopté:

Règlement numéro 137, modifiant le Règlement numéro 134, concernant la sécurité, la paix et l`ordre dans les endroits publics

Attendu que le Règlement numéro 134 a été adopté le 8 novembre 1998;

Attendu que le Règlement numéro 134 est en vigueur depuis le 27 novembre 1998;

**Attendu qu`** il convient tout en respectant l`esprit d`un règlement d`y apporter certains amendements;

Attendu qu` un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session régulière tenue le premier (1) février 1999;

En conséquence il est proposé par le conseiller Jean Rioux, appuyé par le conseiller Yvan Letendre et résolu à l`unanimité que le Règlement numéro 137 soit et est adopté et que le Conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit:

Article 1. Le présent règlement abroge l`article 3 du Règlement numéro 134.

Article 2. Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion donné le: 01 février 1999
Règlement adopté le: 01 mars 1999
Publier le: 12 mars 1999

Je soussignée, Hélène Richer, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d`office que le présent règlement a été affiché aux endroits désignés dans la municipalité le douze (12) mars 1999.

Hélène Richer
Hélène Richer, sec.trés.

André Grenier
M. André Grenier, maire

Hélène Richer
Hélène Richer, sec.trés.